



Programme cofinancé par
l'Union Européenne



Programme IEV de Coopération Transfrontalière - Italie-Tunisie 2014-2020

Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche



Avis de consultation N° 5 / 2023

Sélection d'un bureau pour l'assistance à la gestion administrative et financière du projet

« Appui et promotion de l'innovation, de la technologie Blockchain et d'économie circulaire dans le secteur de la pêche artisanale »

< BLOCKCHAIN MARE NOSTRUM >

Ref : C-5-1.2-65

CONTEXTE DE LA MISSION

Dans le cadre du Programme IEV de coopération transfrontalière « Italie-Tunisie 2014-2020 », le Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche (GIPP), bénéficiaire Principal, en partenariat avec 5 autres organismes, a bénéficié d'un financement pour la mise en œuvre d'un projet intitulé : « Appui et promotion de l'innovation, de la technologie Blockchain et d'économie circulaire dans le secteur de la pêche artisanale » BLOCKCHAIN MARE NOSTRUM.

Le projet BLOCKCHAIN MARE NOSTRUM a pour objectif de satisfaire les consommateurs et permet aux entreprises de pêche locales italiennes et tunisiennes de garantir la transparence en créant une "BLOCKCHAIN". Le projet créera deux pôles de coopération transfrontalière qui interagissent avec l'objectif commun de développement, d'intégration et de transfert de technologie pour la gestion durable des ressources halieutiques, basé sur un nouveau modèle de développement économique: la Blockchain.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet, le Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche (GIPP) souhaite contracter **une société spécialisée pour l'assistance à la gestion administrative et financière du projet**. Les frais relatifs à la présente mission seront imputés sur la catégorie de coûts « service



Programme cofinancé par
l'Union Européenne



externe ». Elle ne doit pas excéder la somme de neuf mille € (9000 EUROS) exonérée de la TVA pour une période de 9 mois.

Le projet doit se terminer le 31/12/2023, conformément à la convention entre l'Autorité de Gestion Commune du programme (AGC) et le GIPP, signée le 06 septembre 2022.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à cette consultation est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes morales capables de s'y obliger qui présentent les garanties, notamment techniques et financières et les moyens en matériels et en personnels pour la bonne exécution des obligations qui seront faites.

Peuvent participer à cette consultation les sociétés spécialisées ou les bureaux études.

RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les soumissionnaires éligibles et intéressés à concourir peuvent retirer le Dossier de Consultation au siège du GIPP pendant les jours ouvrables à l'adresse indiquée ci-dessous :

Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche-GIPP

37 Rue du Niger, 1002- Tunis – Tunisie

Ou sur le site web du programme :

http://www.italietunisie.eu/?option=com_content&view=article&id=779&Itemid=210&lang=fr

Ou sur le site du GIPP : www.gipp.tn

PRESENTATION DES OFFRES

Les offres doivent être présentés conformément aux dispositions de l'article 12 du cahier des charges (Section 1).

Le dossier de candidature doit être adressé au siège du Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche GIPP, dans une enveloppe fermée et scellée sur laquelle est mentionnée :

« A NE PAS OUVRIR »

CONSULTATION N° 5 / 2023

Sélection d'un bureau pour l'assistance à la gestion administrative et financière du projet BLOCKCHAIN MARE NOSTRUM

Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche,

Adresse : 37 rue de Niger 1022 Tunis

Les soumissionnaires intéressés par cet avis sont invités à envoyer leurs offres par courrier postal ou les remettre directement au Bureau d'ordre central contre décharge et ce, au plus tard le



Programme cofinancé par
l'Union Européenne



22/03/2023 à 12 H 00, soit le dernier délai de réception des offres. Le cachet du bureau d'ordre faisant foi.

Toute offre parvenue après la date mentionnée sera rejetée.

La séance d'ouverture des plis est publique et elle aura lieu le 22/3/2023 à 13 h 00 au siège du GIPP, sis au 37 rue de Niger Tunis, et ce, à la salle des réunions située au 3ème étage.

Les soumissionnaires ou leurs représentants désirant y assister doivent se présenter munis d'une pièce d'identité et d'une procuration, avec signature légalisée, délivrée à cet effet, pour les représentants des soumissionnaires, et ce, 15 mn avant l'horaire prescrit ci-dessus.

Les soumissionnaires demeurent engagés par leurs offres, pendant (90) jours à partir du lendemain de la date limite fixée pour la réception des offres.